



LA SPOLIATION FONCIÈRE DANS LES MÉDIAS AU MAROC

CONTRIBUTION À LA COMPRÉHENSION D'UN PROBLÈME PUBLIC À
TRAVERS LE DISCOURS MÉDIATIQUE

PROJET DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE DANS LA
REGION ARABE

Sali Bouba Oumarou

LA SPOILIATION FONCIÈRE DANS LES MÉDIAS AU MAROC. CONTRIBUTION À LA COMPRÉHENSION D'UN PROBLÈME PUBLIC À TRAVERS LE DISCOURS MÉDIATIQUE

Copyright © Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat), 2022

Cette recherche peut être reproduite intégralement ou en partie et sous quelque forme que ce soit pour des services éducatifs ou à but non lucratif sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Il est interdit d'utiliser cette publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)
BP 30030 GPO Nairobi 00100, Kenya
Tel : +254 20 762 3120
Fax : +254 20 762 3477
www.unhabitat.org

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce papier n'engagent que les auteurs. Les dénominations employées dans cette publication et la présentation des documents qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de son autorité, ni sur le tracé de ses frontières ou limites, ni sur son système économique ou degré de développement. L'analyse, les conclusions et les recommandations de cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou de son Conseil de gouvernance.

REMERCIEMENTS

Coordinateur : Doaa El Sherif et Ombretta Tempra

Auteur : Sali Bouba Oumarou

Évaluateur : Sina Schlimmer

Mise en page : Content Khana pour les services de marketing et de relations publiques

Photo de couverture : CALIN STAN (2020) sur Unsplash.

Sponsor : Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

SUR CE PAPIER

Le Fond d'innovation de la recherche – Ce papier a été préparé dans le cadre du Fond d'innovation de la recherche de l'Initiative arabe du foncier qui cible les étudiants et les jeunes professionnels de la région arabe intéressés par la recherche sur les sujets en lien avec la gouvernance foncière. L'Initiative foncière arabe, coordonnée par l'ONU-Habitat et le Réseau mondial des outils fonciers (GLTN) et soutenu financièrement par l'Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne, BMZ), a lancé le Fond d'innovation de la recherche en juillet 2020. L'Institut de Formation et d'Études Urbaines (UTI) du Centre National de Recherche sur le Logement et le Bâtiment (HBRC), Le Caire, Égypte, a coordonné la première édition du Fond, qui a étudié plus de 80 propositions de papiers de recherche dont 17 ont été sélectionnés. Cette sélection a été réalisée par un groupe d'évaluateurs issus du réseau de l'Initiative foncière arabe.

Le GLTN et l'Initiative foncière arabe – Le GLTN est une alliance plurisectorielle composée de partenaires qui s'engagent pour augmenter l'accès au foncier et la sécurité de tenure pour tous en se focalisant sur les pauvres, les femmes et les jeunes. Les partenaires de ce réseau sont issus des organisations de la société civile en milieu urbain et rural, des institutions de recherche et de formation, des organisations bi- et multilatérales et des organismes professionnels internationaux. En 2016 et sous l'égide de l'ONU-Habitat et la Banque mondiale, les partenaires du GLTN ont lancé l'Initiative foncière arabe pour promouvoir l'égalité d'accès au foncier, à la paix, à la stabilité et à la croissance économique dans la région arabe et cela à travers la bonne gouvernance et des systèmes fonciers transparents, efficaces et abordables. L'Initiative a pour objectif d'habiliter des champions du foncier issus de la région en renforçant leurs capacités, en augmentant la collaboration et en promouvant l'innovation, l'apprentissage et le partage de meilleures pratiques. Elle soutient également la mise en œuvre des outils fonciers favorisant l'égalité des sexes et qui sont adaptés aux objectifs ainsi que les approches aux échelles nationales et locales. Le Fond de l'innovation de la recherche est l'un des axes de travail de l'Initiative arabe du foncier.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents référencés, visiter www.glt.net ou écrire à unhabitat-glt.net@un.org

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	4
SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
CHAPITRE UN : INTRODUCTION	8
1.1. Comprendre le Phénomène de la Spoliation Foncière à Travers le Discours Médiatique	8
CHAPITRE DEUX : CADRE CONTEXTUEL	10
2.1. Panorama de la Scène Médiatique au Maroc	10
2.2. La Presse écrite, Actrice de la Mise en Visibilité des Problématiques Foncières	10
CHAPITRE TROIS : CADRE CONCEPTUEL	12
3.1. Discours Médiatique, Discours Public Cadré	12
3.2. Compréhension d'un Problème Public par le Cadrage Médiatique	12
3.3. Un Focal Sur l'Attribution de la Responsabilité, la Formulation de Solutions au Problème et les Déclinaisons de Ses Enjeux	13
CHAPITRE QUATRE : MÉTHODOLOGIE	14
4.1. Formation du Corpus	14
4.2. L'Opérationnalisation du Cadrage	16
CHAPITRE CINQ : RESULTATS	19
5.1. « Faire le Ménage » par le Haut : la Spoliation Foncière, un Problème Lié Aux Insuffisances Institutionnelles et Organisationnelles	19
5.1.1. Les Insuffisances Institutionnelles	20
5.1.2. Les Insuffisances Organisationnelles	21
5.1.3. Une Responsabilité Politique et Collective de Traitement	21
5.2. La Spoliation Foncière un Problème d'Actualité, Digne d'Intérêt	21
CHAPITRE SIX : CONCLUSION	24
RÉFÉRENCES	25



LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Résultats brut de la ventilation par mots clés des articles des archives numériques.....	15
Tableau II : Répartition du corpus par journal et par année.....	16
Tableau III : Les cadres d’actions dominants identifiés dans le corpus.....	17
Tableau IV : Les cadres rhétoriques dominants identifiés dans le corpus.....	18
Tableau V : Distribution des cadres identifiés par journal.....	19
Tableau VI : Cadre rhétorique récurrent	22





RESUMÉ EXÉCUTIF

Cette recherche a pour ambition de contribuer à la compréhension du phénomène de la spoliation foncière à travers le discours de la presse écrite marocaine. Partant de la conception politique de la spoliation foncière comme pratique de dépossession d'autrui de ses biens fonciers, elle se focalise - à travers l'identification des cadres interprétatifs dominants proposés par deux médias généralistes privés - sur l'attribution de la responsabilité, la formulation des solutions au problème et la déclinaison de ses enjeux politiques et sociaux

L'intérêt particulier pour l'étude du phénomène de la spoliation foncière à travers le discours médiatique s'explique par quatre raisons non exhaustives :

1. Les débats sur la spoliation foncière au Maroc sont alimentés et façonnés par les médias : acteurs de l'accentuation de la mise en visibilité des problématiques foncières, au lendemain de la lettre royale du 30 décembre 2016 ayant constitué un moment discursif sur la spoliation foncière, les médias ont apporté une contribution significative à la construction d'un débat national sur le phénomène de la spoliation foncière. Par cette fenêtre d'opportunité, ils ont réaffirmé leurs rôles d'acteurs clés de l'accroissement des débats et de la visibilité de diverses problématiques foncières, déjà observés à partir des années 1990, moment de la naissance d'une presse écrite revendiquant une certaine indépendance.
 2. Les médias privés et publics diversifient qualitativement et quantitativement l'information sur les pratiques de spoliation : le phénomène de la spoliation foncière fait l'objet d'intérêt des médias relevant aussi bien de la sphère privée que de la sphère publique. Si les médias privés ont été les premiers à accorder un intérêt particulier au phénomène, la lettre royale de 2016 adressée au ministre de la justice, ouvrant un nouvel âge du phénomène de la spoliation foncière, va favoriser la visibilité des médias publics sur cette problématique, puisqu'ils procèdent à « une plus grande couverture du phénomène » (Atifi, 2019).
 3. Les médias de tous bords, indubitablement, participent aujourd'hui à la construction de l'image de la spoliation foncière et se positionnent à travers les divers cadres qu'ils mobilisent comme des acteurs incontournables de sa compréhension, et partant de l'orientation de l'action. Ils représentent, du point de vue de l'analyse des politiques publiques, des acteurs déterminants de la fabrique des problèmes publics. Dans un contexte où les formes d'enregistrement
- du phénomène de la spoliation foncière sont rares, les médias jouent un rôle essentiel dans le processus de formation de l'opinion publique en apportant des réponses contextualisées à des questions fondamentales, entre autres, sur les causes du problème, ses potentielles solutions, ses enjeux et les acteurs au cœur de ses différentes dynamiques et transformations. Ils participent donc à la construction sociale de la réalité.
4. La recherche académique sur la spoliation foncière est embryonnaire : les recherches effectuées sur les travaux antérieurs font ressortir l'existence d'une seule étude pionnière se focalisant sur des victimes particulières de ce phénomène, en l'occurrence les Marocains résidant à l'étranger. Intitulé « Le web activisme vidéo des MRE victimes de spoliation immobilière au Maroc » (Atifi, 2019), elle utilise comme point d'entrée les supports numériques audiovisuels produits par les victimes de la spoliation foncière. Cette recherche s'attache, au concret, à démontrer la manière avec laquelle le web activisme audiovisuel constitue pour les victimes de spoliation foncière une forme particulière de mobilisation et revendication. Ce choix pour les matériaux produits par des victimes renforce ici l'idée selon laquelle la spoliation foncière rentrerait dans le cadre des « objets particuliers » pour lesquels les sources d'information se résument souvent à celle qu'on trouve dans les médias de moutt bords.

Les résultats de la présente recherche sont issus de l'étude des cadres véhiculés par les archives numériques de deux médias francophones : l'Economiste et TelQuel. Le choix porté sur ces deux supports médiatiques a été guidé par plusieurs facteurs, notamment la place qu'ils occupent dans le paysage médiatique marocain, leur importante diffusion susceptible d'accroître leur influence dans la sphère sociale et politique, et enfin par l'intérêt qu'ils portent à la problématique de la spoliation foncière. Au concret, ces deux médias abordent la spoliation foncière de manière régulière et présentent une diversité de contenus et de modes de traitement, susceptibles de favoriser la compréhension de l'attribution de la responsabilité dans la couverture médiatique de la spoliation foncière, la formulation de solutions au problème et les déclinaisons de ses enjeux.

La stratégie de sélection des articles par mots clés, date de publication des articles, observation du domaine scénique (Charaudeau et al., 1996) et élimination de productions redondantes a permis de passer d'un échantillon initial de 540 articles à un

échantillon final de 113 articles relevant de divers genres journalistiques. La ventilation par support médiatique a fait ressortir les résultats suivants : Economiste, 98 articles ; TelQuel, 15 articles.

Une fois le corpus constitué, la stratégie d'opérationnalisation du cadrage s'est déroulée en deux temps complémentaires. Le premier temps était consacré à l'enquête extensive menée au cours de la formation du corpus. L'attention portée au domaine scénique pendant la formation du corpus nous a permis d'appréhender la dynamique temporelle et thématique du discours médiatique sur la spoliation foncière. Cette approche heuristique a été suivie par une deuxième enquête intensive qui a combiné, dans un premier temps, les éléments du modèle de Gamson et Modigliani's (1989), de l'approche de Sofia Wickberg (2017) et les étapes proposées par Braun et Clarke (2006) pour une analyse de contenu. Cette enquête nous a permis de constater que les catégories de cadres d'action, définissant le problème ; et les cadres rhétoriques, soulignant son actualité, étaient appropriées pour l'ambition de l'étude de contribuer à la compréhension de la spoliation foncière à travers le discours médiatique. Ainsi avons-nous choisi de rechercher, dans l'ensemble du corpus, les cadres d'action et les cadres rhétoriques utilisés pour re(présenter) la spoliation foncière comme un problème public, ses potentielles solutions et les jugements faisant de cette question un problème d'actualité.

Les principaux résultats méritent d'être soulignés :

- L'attribution de la responsabilité causale et de traitement du phénomène, dans une part importante de la population du corpus, est appréhendée prioritairement par le haut, au niveau des structures. Si la spoliation foncière est considérée comme un phénomène en prolifération, s'érigant en « [...] un sujet grand public et une affaire d'État » (Faquih, 2019), ce n'est pas tant le fait de la responsabilité des individus (spoliateurs) ou des motivations derrière leurs agissements et donc d'une éthique individuelle ; c'est d'abord, au sens du discours médiatique, à cause des insuffisances institutionnelles et organisationnelles auxquelles il faut remédier. Les insuffisances institutionnelles favorisant la spoliation foncière, au sens du discours médiatique, renvoient essentiellement, d'une part, aux idées d'insécurité juridique entretenues paradoxalement par les textes juridiques régulant et organisant les transactions foncières, et, d'autre part, à l'inertie de l'institution

judiciaire dont certaines décisions contradictoires semblent entretenir la prolifération du phénomène. Les insuffisances organisationnelles quant à elles renvoient aux carences liées à l'organisation et le fonctionnement des institutions-organes assurant l'essentiel des intermédiations dans les transactions foncières. L'organisation et les procédures de l'agence nationale de la Conservation foncière du Cadastre et de la Cartographie parcourent ici fréquemment le discours médiatique et les carences suggérées à ce niveau vont de la facilité de l'obtention de l'information sur les biens fonciers d'autrui (consultation des titres fonciers et de certificat de propriété d'un tiers), à l'impossibilité pour les titulaires de bien foncier, notamment des Marocains résidants à l'étranger, de s'informer en temps réel sur les potentielles opérations réalisées sur leurs biens fonciers (vente, hypothèque, saisies, modification, etc.), en passant par l'absence d'échange de données avec d'autres administrations fonctionnant pour l'essentiel selon des méthodes traditionnelles.

- Une responsabilité politique et collective de traitement. Représenter la spoliation foncière comme un problème institutionnel et organisationnel, dans la même logique que le discours politique, contribue à mettre davantage l'accent sur les réformes et la modernisation des structures. Il s'agit plus concrètement de situer la responsabilité du problème au niveau sociétal et de considérer les réformes politiques, législatives et procédurales liées aux transactions foncières comme les leviers sur lesquels il faudrait prioritairement agir pour prévenir, mais également contrecarrer les pratiques de spoliation foncière. Une telle (re)présentation médiatique de la spoliation légitime le besoin de réformes institutionnelles et organisationnelles, et, paradoxalement, n'accorde pas une réelle importance à l'action des acteurs, à l'éthique individuelle, à la capacité d'individus isolés ou agissant en groupe à « se jouer » des cadres stricts. La responsabilité dans les deux sens (causes et solutions) est donc éminemment politique et sociétale. Une telle perspective semble réductrice, puisqu'elle n'insiste pas sur les situations particulières de spoliation, les motivations, les comportements et les nombreuses pratiques utilisées par les individus pour spolier autrui frauduleusement de leurs biens fonciers.
- La spoliation foncière un problème d'actualité, digne d'intérêt. La double responsabilité attribuée prioritairement aux structures permet de réaliser que le discours médiatique sur la spoliation foncière intègre également une dimension morale

(Gusfield, 1981), renforçant sa valeur sociale et sa potentielle visée d'influence sociale. L'attention portée particulièrement sur les conséquences du phénomène, ses victimes, l'assimilation des efforts (déployés ou à déployer) pour la contrer à une guerre, lutte et conflit ; et son classement dans le cadre général de la criminalité organisée mettent l'accent sur les conséquences négatives du phénomène au niveau sociétal, dans un premier temps, puis individuel, dans un second temps. Il y a derrière ces aspects moraux une logique d'amplification et de dramatisation du problème que représenteraient ce phénomène et les déclinaisons de ses pratiques.

Recommandations

Les enseignements tirés au moment de la conduite de cette étude ainsi que les résultats obtenus permettent de suggérer une série de recommandations:

- Le traitement médiatique de la spoliation foncière devrait être autant épisodique que thématique, afin de mettre en évidence les responsabilités sociétales et individuelles favorisant le phénomène.
- Les reformes organisationnelles et institutionnelles visant le phénomène de la spoliation foncière doivent également insister sur la responsabilité individuelle des auteurs et co-auteurs de ces pratiques.
- Les réformes institutionnelles envisagées devraient également insister sur la généralisation de l'immatriculation foncière. Ceci du fait que le patrimoine et les biens fonciers non immatriculés représentent de potentiels terrains fertiles pour les pratiques de spoliation foncière.
- L'insécurité juridique entretenue, entre autres, par les textes de loi et les contradictions des décisions judiciaires doivent donner lieu à des reformes renforçant davantage la sécurité des biens d'autrui, la transparence sur l'information des transactions foncières, et la réflexion sur la création d'institutions judiciaires spécialisées sur les affaires de spoliation foncière.



A la fin de l'année 2016 le Roi du Maroc adressait une lettre au ministre de la justice. L'objet de cette correspondance, largement repris par les médias, était relatif au phénomène de la spoliation foncière dont sont victimes les nationaux et étrangers possédants des biens fonciers au Maroc. Le souverain déplorait alors, en se gardant d'avancer des chiffres, une « pratique récurrente » prouvée par le « nombre d'affaires judiciaires et les nombreuses plaintes et les informations fournies par la presse » (cité par Faquihi, 2017); au-delà de ce constat, il enjoignait les structures publiques et plus particulièrement l'institution judiciaire à s'attaquer avec « rigueur et fermeté » (Lahrache, 2019) à cette pratique dont le discours politique réduisait ses frontières à une activité de dépossession d'autrui de ses biens fonciers.

Ce moment marqua sans doute l'inauguration d'un nouvel âge du phénomène de la spoliation foncière, intrinsèquement lié à l'accroissement de sa visibilité et sa problématisation par le discours politique. Bien qu'avant le discours royal, ce phénomène faisait l'objet d'un traitement médiatique se contentant, à gros traits, de rapporter certaines affaires emblématiques, à l'instar de celle dite de la « villa rêve de crabe » (Faquihi et Bouayad, 1993), la parole politique sur la spoliation foncière va considérablement accroître l'intérêt des médias pour ce phénomène. Ainsi, au début de l'année 2017, de nombreux médias à dimension nationale et régionale, relevant du secteur public ou privé, façonnent et alimentent des débats sur la spoliation foncière, largement comprise comme un ensemble de pratiques sociales consistant à déposséder autrui (fraudemment) de ses biens fonciers. L'invisibilité des médias publics sur cette problématique est largement rattrapée, puisqu'ils procèdent à « une plus grande couverture du phénomène » (Atifi, 2019). Cet engouement contribue à élargir sa visibilité sur l'espace public et à accentuer son caractère de problème public, préoccupant les autorités publiques. Conjointement, médias privés et publics diversifient aussi bien quantitativement que qualitativement l'information et la production médiatique sur les pratiques de spoliation foncière. Dans l'un comme dans l'autre cas, le discours royal est un prétexte pour mener des analyses journalistiques approfondies sur le phénomène, procéder à sa mise en compréhension, définition et déclinaires de ses enjeux. Les médias de moutlt bords ne se contentent plus seulement de reporter les événements et les discours des différents acteurs proches ou lointains, gravitant autour de ce phénomène. Ils mettent désormais l'accent sur les modalités pratiques récurrentes de la spoliation

foncière, les facteurs explicatifs et ses multiples conséquences. Ainsi, participent-ils, pleinement à la construction de l'image de la spoliation foncière sur la scène publique et se positionnent comme des acteurs incontournables de la compréhension de l'enjeu, et orientent l'action.

1.1. Comprendre le Phénomène de la Spoliation Foncière à Travers le Discours Médiatique

L'objectif de la présente étude est de contribuer à la compréhension du phénomène de la spoliation foncière au Maroc à travers l'étude du discours médiatique. À cette fin, nous prenons appui sur la conception de la spoliation foncière véhiculée par le discours politique comme pratique de dépossession d'autrui de ses biens fonciers, ceci d'une part ; d'autre part, nous considérons que les représentations médiatiques sont des constructions empreintes de cadres qui définissent une certaine manière d'appréhender et d'interpréter la réalité sociale, et de la thématiser selon des principes de sélection et de hiérarchisation de l'information (Esquenazi, 2002). Plus précisément, il s'agit à travers l'identification des cadres interprétatifs dominants proposés par deux médias généralistes privés francophones (l'Économiste et TelQuel), de déterminer la nature du problème et ses enjeux suggérés par sa représentation médiatique

L'arène médiatique est, à plusieurs titres, fondamentale pour l'étude des représentations sur la spoliation foncière. Elle demeure inexploree (Breit, 2010 ; 2011 ; Wickberg, 2017) alors même qu'il est reconnu qu'elle joue un rôle considérable dans la construction de sens autour des questions politiques et sociales (Gamson et al., 1992). Elle contribue, pour ainsi dire, à la définition des problèmes, le diagnostic des causes, les jugements moraux et les propositions de solutions (Entman, 2004). Les cadres employés par les médias pour véhiculer leurs (re) présentations sur les questions politiques et sociales aident à communiquer les raisons pour lesquelles telle ou telle question serait importante, comment elle pourrait être définie différemment, qui ou quoi pourrait être responsable des problèmes liés à la question ; et quelles actions devraient être entreprises (Entman, 1993). Se questionner sur la manière dont les médias (re)présentent la spoliation foncière est d'autant plus pertinente que la seule tentative récente d'aborder la question de la spoliation foncière, survenue quelques années après le discours royal, utilise comme point d'entrée les supports numériques

audiovisuels produits par les victimes de spoliation foncière. L'auteur de cette recherche qualitative, intitulée « Le web activisme vidéo des MRE victimes de spoliation immobilière au Maroc » (Atifi, 2019), s'attache, à travers l'analyse d'une dizaine de vidéos postés sur le média social youtube par des potentielles victimes, réduites à la catégorie des marocains résidants à l'étranger, à démontrer la manière avec laquelle le web activisme audiovisuel constitue pour ces victimes une forme particulière de mobilisation et revendication. Ce choix d'aborder la spoliation foncière à travers les matériaux produits par les potentielles victimes serait largement explicable par le fait que cette spoliation fait encore partie des « objets particuliers » pour lesquels les médias représentent les sources d'information prioritaires. Ainsi, ces derniers constituent, prioritairement, la « référence au réel ou à la science de manière bien spécifique » (Le Marec et Babou, 2006). Offrir donc une place centrale aux médias, plus précisément au langage et au discours dans la constitution de notre compréhension de la

construction de la spoliation foncière ne relève pas de la conviction aveugle dans leur capacité à restituer le réel dans sa globalité, mais d'une reconnaissance de la place qu'ils occupent présentement dans la mise en récit et de la diffusion de la problématique de la spoliation foncière.

La présente recherche est organisée de la façon suivante : une première partie restitue le cadre contextuel en s'intéressant à l'environnement médiatique du Maroc ainsi qu'au rôle croissant de la presse écrite dans la mise en visibilité et la mise en problème des questions foncières en général. Il s'agit ensuite de présenter le cadre conceptuel de l'étude et de présenter la théorie du cadrage dans la mise en compréhension, la définition et les enjeux des problèmes publics. Ensuite, nous procédons à une présentation de notre méthodologie déclinant le processus de choix des données et la procédure d'opérationnalisation de la théorie du cadrage. Enfin, les résultats de l'étude seront discutés.

Afin de mieux comprendre les (re)présentations médiatiques de la spoliation foncière au Maroc et certains choix méthodologiques de l'étude, il est important de restituer brièvement un tableau synoptique de la scène médiatique marocaine en insistant particulièrement sur l'apport de la presse écrite sur la mise en visibilité et la problématisation des questions foncières.

2.1. Panorama de la Scène Médiatique au Maroc

Les études sur les médias au Maroc, en particulier celles sur la presse écrite, mettent régulièrement en parallèle l'évolution et la transformation du champ médiatique avec « l'évolution historique, politique, culturelle et linguistique » (Daghmi, et al., 2012) du pays. Schématiquement, ces études permettent de relever deux temps forts de cette dynamique, aux frontières peu tenues : le premier temps correspond au développement de l'espace médiatique pendant le protectorat, tandis que le second débute après l'indépendance.

La première phase est essentiellement caractérisée par la prédominance d'une presse francophone particulièrement encadrée par le pouvoir colonial, notamment dans la partie du territoire qui se trouvait sous protectorat français¹. Quantitativement, cette presse représentait, en novembre 1951, « 94 % de l'ensemble des journaux publiés dans la zone sultanienne » (cité par Harrami, 1996). Les journaux écrits en arabe ne contribuent qu'à 5 % à cet ensemble. Ainsi, à Tanger, puis Casablanca où se concentrait l'essentiel des titres, les organes de presse étaient considérés comme des « auxiliaires » de l'occupation coloniale. Les préoccupations et les problèmes des nationaux n'étaient évoqués que dans la perspective de renforcement de l'hégémonie coloniale.

La seconde phase qui débute au lendemain de l'indépendance se caractérise, d'abord, par le règne d'une presse écrite partisane. À l'instar de la « presse coloniale » elle aussi, fait l'objet d'un encadrement rigoureux de l'autorité publique issue du processus d'indépendance (Daghmi, et al., 2012). Apparue durant la période coloniale, la presse partisane dans laquelle on retrouve des titres comme : l'action du peuple, L'Opinion du Peuple (1946), puis Al- Istiqlal (L'Indépendance, 1951) (Harrami, 1996) va constituer le pilier de l'espace médiatique au lendemain de

l'indépendance jusque dans les années 1990. À partir des années 1990, l'espace médiatique se libéralise et favorise l'arrivée de nouveaux supports médiatiques, révolutionnant considérablement le style et le ton journalistique. Ce moment marque ce que certaines études considèrent comme le temps de « l'explosion de l'offre d'informations sur les supports papier » (Benchenna et al., 2017). Ici, il est désormais possible de faire allusion à un champ médiatique (Bourdieu, 1994) dans lequel les acteurs peuvent revendiquer une certaine indépendance. Cette période favorise l'apparition des titres tels que Maroc Hebdo, l'Économiste, TelQuel. Dès leurs premières publications, les nouveaux titres participent à la mise en visibilité des questions jadis taboues ou considérées comme sensibles telles que celles liées à la monarchie, aux libertés, à la religion, au corps, et aux conflits fonciers. Quelques décennies après la libéralisation du champ médiatique, le nombre de sociétés de presse s'accroît, il est, par exemple, porté à 40, et les titres à 530 contre 398 en 2006 (Boutmgharine, 2014).

2.2. La Presse écrite, Actrice de la Mise en Visibilité des Problématiques Foncières

La naissance d'une presse écrite revendiquant une certaine indépendance, au milieu des années 1990, va aller de pair avec l'extension des champs d'intérêt des médias. Véhiculant le label de support médiatique généraliste, des titres francophones tels que « l'Économiste », « TelQuel », « Maroc Hebdo » participent à l'accroissement des débats et à la visibilité de diverses problématiques foncières. Le contenu discursif des articles de presse produits au lendemain de la fondation de ces supports médiatiques, soit à partir de 1991, permet, d'une part, d'inscrire dans le débat public certaines problématiques foncières qui, naguère, n'étaient abordées que par la recherche et, d'autre part, d'aller au-delà en s'intéressant à des événements mettant au centre de l'attention les problématiques foncières émergentes : la question des différents statuts juridiques de la terre, les enjeux fonciers autour de certains programmes publics d'envergure et les discriminations dont sont victimes les femmes pour l'accès à la terre sont quelques sujets emblèmes autour desquels le rôle décisif de la presse écrite dans le processus de mise en visibilité des problématiques foncières est prégnant. Les archives numériques de l'hebdomadaire « l'Économiste » révèlent ainsi que la question des statuts fonciers est présente dans les colonnes du journal dès l'année

¹ Le protectorat français a duré de 1912 à 1956.

1993. L'éditorial du numéro n°72 du 25 mars 1993 s'attache ainsi à exposer la complexité et les traits caractéristiques des différents statuts fonciers. Sous le titre « Propriété de la terre : Des statuts bien compliqués », l'objectif de ce discours public consiste à problématiser les enjeux contemporains des régimes fonciers gardant « les traces des systèmes fonciers qui se sont succédé au cours de l'histoire » (Bouderbala, 1999 p.53). Les formes juridiques possédant des caractéristiques spécifiques et des modes de gestion propres tels que les biens habous, les terres melks, les terres collectives, et les terres guichs sont exposés en insistant sur les ambiguïtés et la complexité entourant chaque régime foncier. Cet intérêt pour les statuts fonciers ou plus précisément les différents régimes de la terre est complété par une série d'articles critique, marquée par des qualifications axiologiques. La question des statuts fonciers est ainsi métaphoriquement considérée comme une « plaie qui fait fuir les investisseurs » (L'Economiste ed1115, 2001). Dans l'ensemble, ces productions qui se rapprochent de celles qu'on peut trouver dans les archives numériques d'autres médias prolongent le débat sur les statuts fonciers et participent à (ré)inscrire sur la scène publique plusieurs questions, notamment celles liées aux structures et acteurs de l'arène foncière.

À partir de 2004, à la problématisation des enjeux autour des statuts fonciers et des problématiques satellites, on peut également relever le traitement d'évènements recelant un fort enjeu foncier. Tout se passe en réalité comme si à chaque événement ou politique publique ayant une relation avec la terre, la presse écrite trouvait l'occasion de porter sur la scène publique les discours et les pratiques d'un ensemble d'acteurs. Le lancement du programme « Maroc sans bidonvilles » constitue ainsi « un moment discursif » (Moirand, 2007 : 82) stimulant l'intérêt de la presse écrite, entre autres, sur les tensions liées à la mobilisation du foncier ou encore la problématique de l'habitat précaire. En s'appuyant sur des cas concrets, des chiffres, et les discours d'une diversité d'acteurs, l'ambition des journalistes est de participer à la construction et la mise en circulation des enjeux fonciers, politiques et sociaux liés au projet royal. L'article intitulé « Habitat : sommes-nous sur la bonne voie ? » (Benmansour, 2005) de l'hebdomadaire économique et financier *LavieEco* est illustratif de cette dynamique. Il tente de dresser le bilan de la question de l'habitat précaire et évalue les

politiques gouvernementales en la matière. À l'instar d'autres productions médiatiques qui foisonnent dans les archives du journal « L'Économiste » et « TelQuel », cet article apporte à l'opinion publique des réponses fondamentales sur les différents aspects des problématiques abordées. Au-delà, il permet de localiser, identifier et définir les événements ou situations où le foncier se situe au cœur de l'enjeu.

Au tournant de l'année 2007, outre l'intérêt épisodique et thématique (Iyengar, 1996) porté sur la question de la spoliation foncière, des controverses sur l'accaparement des terres (Économiste, 2009), la presse écrite marocaine participe à l'inscription dans le long terme sur la scène publique des « compétitions d'appropriation, d'accaparement ou revendications des terres collectives² » (Mahdi, 2014 p.7). Les discriminations dont sont particulièrement victimes les femmes pour l'accès à la terre cristallisent l'attention. L'essentiel de l'information sur les initiatives et, plus largement, sur les répertoires d'action (Tilly, 1986) mobilisés par les femmes Soualilyates, (victimes d'exclusion du partage des terres collectives), pour faire entendre leurs causes sont largement commentés dans la presse écrite. Un ensemble d'articles produits entre 2007 et 2020 informent sur la dynamique mobilisatrice des femmes Soualilyates, les origines historiques du problème et les différentes crêtes de son évolution. L'action judiciaire initiée au courant de l'année 2009 par six femmes Soualilyates pour revendiquer la suspension des cessions des terres collectives, non sans s'insurger contre leur exclusion lors des indemnisations, fait l'objet d'une large couverture médiatique qui a été reprise et mobilisée par les recherches (Berriane et Rignall, 2017 ; Mahdi, 2014) s'étant intéressés à la question en jeu.

Dans l'ensemble, la production, la diffusion et la multiplication d'articles de presse sur les questions foncières participent à la fabrication de nouvelles (re) présentations des questions politiques et sociales liées au foncier. Ainsi, à l'ouverture d'un nouvel espace pour les médias se superpose une visibilité inédite des problématiques foncières foisonnant autrefois dans l'arrière-cuisine de la société et dans le monde de la recherche. Cette visibilité médiatique doublée d'un travail de production de sens est telle que le discours circulant dans l'arène médiatique constitue désormais une ressource précieuse pour l'étude des problématiques émergentes foncières telle que la spoliation foncière, encore largement ignorée par la recherche académique.

2 Les terres collectives sont considérées comme les formes les plus anciennes d'occupation de la terre au Maroc. Si le qualificatif « collectif » a été introduit sous le protectorat, les terres dites collectives sont à l'origine les terres des tribus. Elles se distinguent des autres par leur soumission à la tutelle du ministère de l'intérieur. Tout au long de l'histoire, elles ont fait l'objet de protection spéciale visant à les exclure du marché.

3.1. Discours Médiatique, Discours Public Cadré

Cette participation des médias marocains, en particulier la presse écrite, à la mise en visibilité et la problématisation des questions foncières laisse supposer qu'ils constituent un cadre par lequel un public diversifié, soit impersonnel, est informé des enjeux liés à la terre. Ainsi, les articles de presse focalisés sur le phénomène de la spoliation foncière peuvent valablement être considérés comme une forme de discours public à travers lequel nous pouvons repérer les principaux cadres interprétatifs proposés pour la compréhension de ce phénomène dans le contexte marocain.

Abonder dans ce sens, revient à s'aligner sur les positions de Van Dijk (1988), et d'autres chercheurs (Wickberg, 2017) qui ont montré l'intérêt d'aborder les articles de presse écrite sous l'angle d'un discours public. Le principal intérêt de ce discours pour la compréhension d'un phénomène tel que celui de la spoliation foncière réside, non seulement dans ses potentielles fonctions, mais également dans ses caractéristiques propres. En effet, il est admis que le discours médiatique joue un rôle non négligeable et souvent déterminant de médiation entre des producteurs de l'information, les receveurs (Rueda, 2010) et les décideurs politiques. Dans un contexte où les formes d'enregistrement du phénomène de la spoliation foncière sont rares, le discours médiatique joue un rôle essentiel dans le processus de formation de l'opinion publique. Ceci en apportant des réponses contextualisées à des questions fondamentales, entre autres, sur les causes du problème, ses potentielles solutions, ses enjeux et les acteurs au cœur de ses différentes dynamiques et transformations. Ils participent donc à la construction sociale de la réalité (Risberg et al., 2003; Tienari et al., 2003). Tout en véhiculant les informations sur la spoliation foncière, ce discours est susceptible de transmettre, de manière explicite ou implicite, une ou plusieurs perspectives ou façons particulières d'appréhender le phénomène, de le problématiser et contextualiser. Il représenterait donc un cadre idéal à travers lequel le monde social autour de la spoliation foncière est construit.

Ces considérations sur le discours médiatique sont d'autant plus pertinentes qu'il est reconnu que ce discours est toujours socialement et culturellement ancré, sa production nécessitant de la part des professionnels en charge de sa mise en forme, le recours à des références et des valeurs communes (Van Dijk, 1988; Wickberg, 2017). Dès lors, il n'est pas surprenant de relever qu'il constitue une forme

de discours public qui donne les grandes lignes des modèles sociaux, politiques, culturels et économiques des événements de la société, ainsi que les structures de connaissances et d'attitudes omniprésentes qui rendent ces modèles intelligibles. Ce qui renforce, au sens de McNair, la capacité pour ce discours de « communiquer des idées plus complexes » (2000, p. 136) pouvant façonner les politiques publiques et les perceptions (Greenslade, 2011). En d'autres termes, les médias peuvent être considérés à la fois comme « sensemaker » et « sensegiver » (Hellgren et al., 2002, p. 123). Il y a donc lieu de voir dans le discours médiatique, un discours à la recherche de la « vérité » ou plus précisément un discours portant un reflet de la vérité. Van Dijk montre dans ce sens que la relation qui pourrait exister entre discours médiatiques et le reflet de la vérité est perceptible aux stratégies employées par les professionnels des médias pour restituer les événements. Il s'agit, par exemple, de la restitution factuelle des événements renforcés par des chiffres, les descriptions des acteurs et du déroulement des événements, des enquêtes auprès des sources, etc. (Van Dijk, 1988). Ainsi, les cadrages dominants proposés par le discours médiatique peuvent valablement être considérés comme des médiations permettant de comprendre une situation (Entman, 1993, p. 56). Esquenazi affirme d'ailleurs dans ce sens que le discours médiatique rapporte un fait non l'expérience vécue de son producteur. Il est donc une « expérience cadrée » qu'il faudrait prendre au sérieux.

3.2. Compréhension d'un Problème Public par le Cadrage Médiatique

L'analyse des cadres médiatiques est au centre de plusieurs recherches sur les problèmes publics (Entman, 1993, 1997; Lind et Salo, 2002; Ross et Bantimaroudis, 2006). Depuis la formulation de la théorie du cadrage par des travaux pionniers tels ceux de Goffman (1956), les phénomènes dont les controverses prolifèrent sur leur nature, leurs définitions ou, plus largement, leurs constructions par des entrepreneurs de cause font l'objet d'étude à travers le cadrage médiatique. Sofia Wickberg (2017), en partant de l'observation des controverses sur les définitions de la corruption, se propose ainsi d'étudier ses controverses à travers le cadrage médiatique véhiculé par la presse écrite française. Elle renouvelle ainsi l'approche de Schön et Rein (Schön et Rein, 1994, p. 23) considérant le cadrage comme une méthodologie valable de définition des problèmes publics. Cette façon d'aborder les problèmes publics ou les phénomènes suscitant des polémiques ou des controverses est justifiée amplement par le constat de Schön et Rein selon lesquels le propre d'un cadre interprétatif est de fournir une existence, un sens

aux faits et aux événements. L'ensemble interprétatif qui pourrait être dégagé d'un cadre interprétatif latent ou explicite (Gamson, 1988) est susceptible d'être la restitution d'une perspective particulière d'un phénomène controversé, dont le propre est d'avoir une « pluralité de réalités possible » (Gusfield, 1981 p.4). Or, les études sur les problèmes publics ont déjà montré qu'ils tiennent leurs réalités sociales de la construction et du cadrage des acteurs qui permettent de problématiser et de comprendre différentes pratiques sociales. Ils admettent donc également une « pluralité de réalités possibles » (Gusfield, 1981, p. 4) dont les traces peuvent valablement parcourir le discours médiatique.

Plusieurs cadres interprétatifs ou catégories de cadres ont été proposés par la recherche. Semetko et Valkenburg (2000), spécialistes des études des médias et de la communication, distinguent cinq cadres différents dont les médias d'information se servent lorsqu'ils rapportent des événements : le cadre de responsabilité, le cadre de conflit, le cadre de moralité, le cadre économique et le cadre d'intérêt humain. Iyengar (1996, p.60), en revanche, accorde une importance particulière à la responsabilité causale et la responsabilité de traitement, en proposant une distinction entre le cadrage épisodique et le cadrage thématique³. Lorsqu'il est thématique, le cadrage tendrait à contextualiser les problèmes en mettant l'emphase sur leur aspect social et politique. A contrario, lorsqu'il est épisodique, le cadrage serait davantage axé sur les circonstances particulières d'un événement ou problème et la responsabilité individuelle des acteurs. Concrètement, Iyengar (1990) montre à travers son étude sur la pauvreté que la confrontation à des cadres épisodiques sur la pauvreté avait tendance à attribuer la pauvreté à des facteurs individuels et à juger les pauvres comme responsables de leur situation socio-économique. À l'inverse, la confrontation à des cadres thématiques attribuait la pauvreté à des facteurs structurels et considérait les structures comme responsables des changements sociaux futurs. Cadrer une problématique dans un contexte social et politique reviendrait alors à percevoir cette dernière comme provenant d'une responsabilité sociale et collective alors qu'insister sur des circonstances particulières ou sur des individus particuliers contribuerait à situer davantage les causes et la responsabilité des événements au niveau individuelle⁴. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est suggéré de potentielles solutions (Entman, 1993, p.52)

centrées prioritairement sur les structures ou sur les capacités d'agir des acteurs individuels⁵.

Cette distribution de la responsabilité causale et de la responsabilité de traitement proposée par Iyengar à travers le cadrage épisodique et le cadrage thématique est regroupée par Schön et Rein dans ce qu'ils considèrent comme les cadres d'action. La catégorie de cadre d'action suggérerait ainsi une explication du problème en déterminant ses origines et les potentielles solutions (Wickberg, 2017). Elle apporterait des éléments de réponses aux questions qui ou quoi est à l'origine du problème et inversement qui ou quoi a la capacité de l'atténuer (Iyengar, 1996, p. 60). Il s'agirait ici, au sens de Sofia Wickberg (2017), des cadres interprétatifs recouvrant une théorie implicite définissant certains phénomènes comme des problèmes publics et suggérant implicitement des solutions. Cette catégorie de cadre, rejoindrait l'aspect cognitif de la structure des problèmes publics identifiés par Gusfield (1981), tandis que la deuxième catégorie de cadre interprétatif identifiée par Schön et Rein, soit le cadre rhétorique, rejoindrait l'aspect moral. Ainsi, cadre d'action et cadre rhétorique se confondraient à la structure des problèmes publics proposés par Gusfield, comprenant des aspects cognitifs et des aspects moraux.

La théorie du cadrage offre dans l'ensemble des voies intéressantes pour étudier les problèmes publics tels que la spoliation foncière. La combinaison de certains cadres dans le traitement médiatique de la spoliation foncière sont susceptibles de restituer les définitions de la spoliation foncière en tant problème public.

3.3. Un Focal Sur l'Attribution de la Responsabilité, la Formulation de Solutions au Problème et les Déclinaisons de Ses Enjeux

Les préoccupations au centre de cette contribution à la compréhension de la spoliation foncière portent en priorité sur sa mise en compréhension, plus particulièrement l'attribution de la responsabilité dans la couverture médiatique de la spoliation foncière, la formulation de solutions au problème, et les déclinaisons de ses enjeux qui sont des dimensions centrales de la notion de cadrage (Entman, 1993) et des problèmes publics (Gusfield, 1981 ; Schon et Rein, 1994)

3 Il considère que la responsabilité causale concerne l'origine d'un problème, tandis que la responsabilité du traitement se concentre sur qui ou quoi a la capacité d'atténuer le problème.

4 Ces deux perspectives suggèrent de manière implicite des responsabilités de traitement : d'un côté, il s'agirait d'appréhender les solutions à des problèmes au niveau individuel, de l'autre il s'agirait de les appréhender au niveau sociétal, normatif ou institutionnel, en général.

5 L'identification de problèmes et causes spécifiques tend à restreindre les possibilités de solutions.

4.1. Formation du Corpus

Le corpus de l'étude est composé d'articles issus des archives numériques de deux médias francophones : l'Économiste et TelQuel⁶. Ce choix a été guidé non seulement par la place occupée par ces deux médias dans le paysage médiatique marocain, mais également par l'intérêt qu'ils portent à la problématique de la spoliation foncière. L'hebdomadaire généraliste TelQuel est considéré comme un des principaux organes de la presse privée marocaine. Fondé en 2001, dans le même espace-temps que l'Économiste, il fait partie des titres qui ont su rénover le style journalistique « naguère voué à la retenue ou à une stricte autocensure » (Perret, 2007). L'indépendance de cet hebdomadaire est souvent proclamée à travers les analyses qui lui sont consacrées (Mehdi Kamal Benslimane, 2015). Pour sa part, l'Économiste est considéré comme l'un des supports médiatiques qui s'est niché dans l'information économique, financière et boursière. Hebdomadaire à sa création en 1991, le titre se transforme en quotidien en 1998 et devient rapidement l'un des médias de référence du champ médiatique marocain. Au même titre que TelQuel, il s'est imposé comme un titre grand public avec une diffusion importante, susceptible d'accroître son influence dans la sphère sociale et politique.

Ces deux supports médiatiques, par le poids de leurs

audiences, leurs longévités dans l'arène médiatique libéralisée, et le fait qu'ils soient régulièrement repris et cités dans d'autres contextes, se présentent comme des sources essentielles et stables d'informations et de connaissances sociétales. Ils sont susceptibles d'aborder la spoliation foncière de manière régulière et de présenter une diversité de contenus et de modes de traitement. Ainsi, peuvent-ils être des canaux privilégiés promouvant la circulation d'une diversité de cadres interprétatifs favorisant la compréhension de l'attribution de la responsabilité dans la couverture médiatique de la spoliation foncière, la formulation de solutions au problème et les déclinaisons de ses enjeux

Trois mots clés ont été privilégiés pour la recherche des articles : spoliation ; spoliation foncière ; spoliation immobilière. Ils ont été choisis à la suite d'une observation⁷ préalable des résultats fournis par le moteur de recherche Google à travers l'utilisation du mot clé spoliation foncière et d'une lecture attentive de l'unique contribution scientifique récente s'intéressant à ce phénomène (cf. Atifi, 2019). Les trois mots clés ont permis de recueillir une population de près de 540 articles (N540) dévoilant, à priori, l'intérêt de ces deux médias (en particulier l'Économiste) pour la spoliation foncière, dès leurs fondations. Le tableau 1 ci-dessous fournit une ventilation des résultats bruts des articles par mots clés.

6 Les recherches ont été effectuées via l'interface de recherche des sites internet des médias à l'étude. Voir : <https://www.leconomiste.com/><https://telquel.ma/>

7 Cette observation nous a permis de constater la prépondérance de ces trois mots aussi bien dans les résultats de recherche que sur dans l'étude pionnière sur la spoliation foncière.

Date de consultation	Médias / Mots clés	Spoliation	Spoliation foncière	Spoliation immobilière	Total
28/10/2020	TelQuel	41	18	21	80
27/10/2020	L'économiste	340	120	0	460
	Total	381	138	21	540

Tableau I : Résultats brut de la ventilation par mots clés des articles des archives numériques.

La deuxième phase de filtrage du corpus a été réalisée en marquant une attention à la date de publication⁸ des articles. L'étude se concentre sur des articles qui sont parus après le discours royal, soit le 30 décembre 2016. Ils ne devaient pas, en outre, avoir été publiés au-delà du 28 octobre 2020, date à laquelle le corpus final a été constitué. Si la première date a une signification particulière, car suggérant « un moment discursif » (Moirand, 2007, p.82) sur la spoliation foncière, la seconde a été un choix aléatoire, basé essentiellement sur l'impératif de temps pour produire cette étude. Ensuite, la

poursuite du toilettage du corpus s'est faite par une observation préalable du domaine scénique (Charaudeau et al., 1996) des articles, et de la présence d'au moins un mot clé dans le titre ou dans le corps de l'article. Enfin, la dernière étape a consisté à éliminer les articles redondants et les productions discursives des lecteurs. Ces différentes opérations ont réduit l'échantillon à 113 d'articles (N.113) relevant de divers genres journalistiques (reportages, brèves, enquêtes, interviews, article de reprise) dont la ventilation par année et journal est présentée dans le tableau ci-dessous.

⁸ Nous sommes partis de la conviction que les articles produits à la suite du discours royal sont plus susceptibles de mieux renseigner sur les représentations médiatiques sur la spoliation foncière.

	2017	2018	2019	2020	Total
Économiste	33	34	23	8	98
TelQuel	11	2	2	0	15
Total	44	36	25	8	113

Tableau II : Répartition du corpus par journal et par année.

4.2. L'Opérationnalisation du Cadrage

La stratégie d'opérationnalisation du cadrage s'est déroulée en deux temps. Le premier temps correspond à l'enquête extensive menée au cours de la formation du corpus. L'attention portée au domaine scénique pendant la formation du corpus nous a permis d'appréhender la dynamique temporelle et thématique du discours médiatique sur la spoliation foncière. Nous avons, au cours de cette phase, pu identifier les différents acteurs qui s'expriment, les descriptions et qualifications qu'ils font du phénomène, et les solutions envisagées. Cette approche a été suivie par une deuxième enquête intensive qui a combiné dans un premier temps, les éléments du modèle de Gamson et Modigliani's (1989), de l'approche de Sofia Wickberg (2017) et les étapes proposées par Braun et Clarke (2006) pour une analyse de contenu. Ainsi, une première enquête utilisant un codage manuel ouvert et s'appuyant sur l'article comme unité d'analyse (uniquement le texte) a été menée sur environ la moitié du corpus afin d'identifier les cadres⁹ qui semblent dominer la couverture sur la spoliation foncière. Cette enquête guidée prioritairement par quelques éléments¹⁰ de la liste des caractéristiques des indices discursifs textuels proposés par Kitzinger et reprise par Sofia Wickerg (champs sémantiques, labels

et définition, explications, responsabilité attribuée, solutions, comparaisons et métaphores) nous a permis de constater que les catégories de cadres d'actions, définissant le problème ; et les cadres rhétoriques, soulignant son actualité, étaient appropriées pour une contribution à la compréhension de la spoliation foncière à travers le discours médiatique. Ainsi, avons-nous choisi de rechercher, dans l'ensemble du corpus les cadres d'actions et les cadres rhétoriques utilisés pour re(présenter) la spoliation foncière comme un problème public, ses potentielles solutions et les jugements faisant de cette question un problème d'actualité.

La démarche peut être à ce niveau caractérisé de déductive, néanmoins, le repérage des indices discursifs associés aux divers cadres d'action n'a pas été réalisé à partir des théories particulières. En réalité, nous avons eu une démarche déductive et inductive combinant de manière heuristique les indices discursifs utilisés par Sofia Wickberg (2017), ceux identifiés suite à l'exploration initiale de notre corpus et en utilisant l'article (exclusivement le texte) comme unité d'analyse. En marquant un intérêt sur l'attribution de la responsabilité causale et de traitement deux cadres d'action prévalent, explicité dans le tableau ci-dessous (Voir tableau 3) ont pu être identifiés dans l'ensemble du corpus

9 L'analyse par codage, puis regroupement a conduit à l'identification des thématiques et des attributs similaires qui permettent les labéliser comme des éléments récurrents et constitutifs des cadrages. Le cadrage étant ici le résultat de la combinaison de ces différents éléments.

10 Le choix des éléments a été déterminé par l'intérêt porté uniquement sur le texte. Ainsi, les éléments comme les images que l'on retrouve dans la liste des indices discursifs proposées par Kitzinger, n'ont pas été pris en considération.

Cadre	Définition	Éléments principaux de repérages	Exemples articles
Institutionnel et organisationnel	<p>Le problème de la spoliation foncière fait amplement ici référence à des insuffisances liées aux institutions et instances officielles qui définissent, organisent et régulent les transactions foncières.</p> <p>La spoliation foncière est un problème qui engage la responsabilité des différents échelons et sphères de régulation des transactions foncières (politique foncière, organisation des circuits, instances judiciaires, choix législatifs, etc.). Nécessité de réformer, de modifier les structures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions-organes, normes désignées comme favorisant les pratiques de spoliation. - Répétition et mise en valeur de certaines institutions foncières. - Accent sur les reformes des structures (institutions-organes, lois, circuits des transactions foncières,). - Répétition, emploi et mise en valeur des thématiques et éléments relatifs aux institutions et organiers fonciers. 	<ul style="list-style-type: none"> - « Conservation foncière: Les archives physiques bientôt supprimées »(Économiste) - « Foncier: Le Parlement va amender la loi spoliatrice »(Économiste) - « La conservation verrouille la consultation des titres fonciers »(Économiste) - « Spoliation immobilière: entrée en vigueur d'une loi pour freiner le fléau des procurations falsifiées » (Telquel) - « Spoliation foncière : Fausse réforme et vrais problèmes » (Économiste)
Cadre individuel	<p>Le problème de la spoliation foncière trouve ses causes dans les actions frauduleuses individuelles motivées par la cupidité, la détention d'information sur les biens en déshérence, la connaissance des circuits des transactions foncières, et de l'exploitation des insuffisances institutionnelles</p>	<p>Les auteurs de spoliation et les cas de spoliation dominent l'univers scénique ; les pratiques utilisées par les acteurs de spoliation sont mentionnées. La responsabilité causale de la spoliation est attribuée à des individus en particulier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « Spoliation de la villa «Rêve de crabe » : 12 ans de prison pour un notaire » Telquel - « Un conservateur foncier condamné à dix ans de prison ferme pour spoliation immobilière » (TelQuel) - « La notaire, le retraité et la fausse donation » (Économiste) - « Spoliation foncière : 12 ans de prison ferme pour un faussaire » (Économiste)

Tableau III : Les cadres d'actions dominants identifiés dans le corpus.

En ce qui concerne l'identification des indices discursifs des cadres rhétoriques associés à la dimension morale des problèmes publics (Gusfield, 1981, Wickberg, 2017), en partant des exemples d'indices des cadres rhétoriques proposés par Linström et Marais, (Choix des mots; métaphores; exemples mots clés (présence et/ou absence); phrases de base (présence et/ou absence); phrases qui fournissent des groupes de faits ou de jugements renforçant thématiquement les déclarations finales

et les paragraphes, nous avons particulièrement mis l'accent sur l'analyse de la qualification axiologique et des éléments (métaphore, synecdoque, choix des mots, mots clés, etc.) permettant de souligner l'actualité et l'importance du phénomène. Suivant l'approche de Sofia Wickberg, nous avons choisi les cadres rhétoriques prévalents apparaissant dans au moins 10% du corpus. Cela nous a permis de répertorier au final les cadres rhétoriques prévalents ci-dessous.

Cadre	Définition	Éléments principaux de repérages
Conséquences sur les victimes et la société	La spoliation est un phénomène qui cause des victimes. Elle a un impact multidimensionnel, notamment psychologique, moral et financier sur les victimes. Elle contribue également à la dégradation de l'image du pays et du climat des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération ou mention des victimes de la spoliation foncière et de ses conséquences. - Utilisation de la synecdoque, métaphore et de la métonymie pour désigner les affaires de spoliation à travers les victimes. - Énumération ou allusion aux conséquences sociétales de la spoliation. Dramatisation à l'aide de la métaphore de la maladie (ex fléau).
Guerre, lutte et conflit	La spoliation foncière est un phénomène contre lequel il faut lutter et mener une guerre.	<ul style="list-style-type: none"> - Vocabulaire : champ sémantique de la guerre, de la lutte, du conflit, de la gravité. - Métaphore du conflit
Criminalité organisée	La spoliation foncière est un phénomène criminel.	Vocabulaire de la criminalité organisée, comparaison de la spoliation à la mafia, des spoliateurs à des malfaiteurs, qualification des auteurs des spoliations comme faussaires. Métaphore du crime organisée.

Tableau IV : Les cadres rhétoriques dominants identifiés dans le corpus.

5.1. « Faire le Ménage »¹¹ par le Haut : la Spoliation Foncière, un Problème Lié Aux Insuffisances Institutionnelles et Organisationnelles

Les résultats de notre analyse font ressortir un constat sans équivoque : la spoliation foncière est un phénomène social qui fait l'objet d'un intérêt médiatique dans le contexte marocain. Cet intérêt qui ancre sa mise en problème serait au cours des deux années suivant le discours royal, largement amplifié par la parole politique. Le nombre d'articles sur la spoliation foncière durant cette période (2017 et 2018) est de 79 (N79), soit 69% de la population étudiée. Cela suggère ici que le discours politique, utilisant largement un cadrage thématique (Iyengar, 1996, p. 60) focalisé sur la responsabilité des structures, a constitué un « moment discursif » (Moirand, 2007 p. 82) important créant un terreau propice à l'émulation du discours médiatique sur la spoliation foncière.

Globalement, au même titre que le discours politique stimulant l'intérêt médiatique pour la spoliation foncière, à partir de l'année 2017, l'attribution de la responsabilité causale et de traitement du phénomène,

dans une part importante de la population formant notre corpus, est appréhendée prioritairement par le haut, au niveau des structures. Si la spoliation foncière est considérée comme un phénomène en prolifération, s'érigeant en « [...] un sujet grand public et une affaire d'État » (Faquih, 2019), ce n'est pas tant le fait de la responsabilité des individus (spoliateurs) ou des motivations derrière leurs agissements et donc d'une éthique individuelle ; c'est d'abord, au sens du discours médiatique, à cause des insuffisances institutionnelles et organisationnelles auxquelles il faut remédier. La responsabilité dans les deux sens (causes et solutions) est donc éminemment politique et sociétale. Ce constat, contrastant avec les résultats des études dévoilant l'attrait des médias pour le traitement épisodique des événements (Abbiati et Hammer, 2016; Iyengar, 1996), se dégage de la prévalence du cadre d'action institutionnel et organisationnel. Ce cadre d'action représente 81% de notre corpus, soit N91. (Voir tableau 5 ci-dessous). Il y a ici un certain alignement du traitement médiatique de la spoliation foncière, sur les crêtes de la mise en problème thématique suggéré par le discours politique mettant, par exemple, au-devant de la scène la responsabilité des autorités publiques et les enjoignant à s'attaquer avec « rigueur et fermeté » (cité par Faquih, 2017) à la spoliation foncière.

¹¹ Expression extraite de l'article intitulé « Anti-spoliation : Méfiez-vous de la SCI! » cf. Franck Fagnon « « Anti-spoliation : Méfiez-vous de la SCI! », l'Économiste, édition N°:5370 Le 12/10/2018.

Cadre d'action (N. 113)	TelQuel	L'Économiste	Total
Institutionnel et organisationnel	13	78	91
Individuel	2	20	22
Total	15	98	113

Tableau V : Distribution des cadres identifiés par journal.

5.1.1. Les Insuffisances Institutionnelles

Dans le corpus étudié, les insuffisances institutionnelles favorisant la spoliation foncière tournent majoritairement autour des éléments et des thèmes renvoyant à l'insécurité juridique et l'inertie de l'institution judiciaire. Le premier axe des insuffisances institutionnelles consiste à voir dans la qualité des textes juridiques régulant et organisant les transactions foncières une cause déterminante de la spoliation foncière. Plusieurs cadres stricts sont mis à l'index directement par les médias ou par l'intermédiaire des entrepreneurs de cause¹² qui s'expriment dans leurs colonnes. Ces discours critiques sur les cadres stricts que l'on retrouve dans 31 articles de notre corpus (N31), cherchent, soit à mettre en exergue la dualité fonctionnelle de certaines lois, soit à dévoiler leur absence de « rigueur et fermeté », et donc dévoiler leur supposée mollesse. Le code du droit réel, adopté en 2011, « qui régit l'hypothèque, les droits de jouissance, d'usage... » (L'Économiste, 2018), et particulièrement son article 2, est considéré ainsi comme une forme d'incitation légale à la spoliation foncière des biens d'autrui. Dans l'éditorial de son édition N°: 5020 du 10 Mai 2017, par exemple, le journal L'Économiste parle métaphoriquement de « Vol légalisé » (Salah, 2017). Ou encore de « Brigandages légaux » (Salah, 2019). L'essentiel ici est de répéter, de diverses manières, l'idée que le code des droits réel, s'il cherche dans son esprit à protéger les droits de propriété (Économiste, 2017), n'est pas moins dans le même temps créateur d'insécurité juridique, car il « prive le propriétaire spolié de toute action judiciaire lorsqu'il n'agit pas dans les quatre ans suivant la découverte du forfait. Et ce, même si le crime dont il est victime a été commis sur la base d'un dol ou d'un faux ! » (Faquih, 2018). Outre l'attention portée à la dualité fonctionnelle de certains cadres stricts, l'accent est également porté sur le caractère « mou » des législations encadrant les procédures des transactions foncières, et plus particulièrement les instruments de modification des droits réels immobiliers. Le régime juridique de la procuration immobilière qui occupe 7% du corpus (N8) (« Nouveau régime pour la procuration immobilière » (Faical Faquih, 2017), ou encore l'évolution de certaines sociétés immobilières en marge de la loi (« Anti-spoliation : Méfiez-vous de la SCI ! » (Fagnon, 2018)), font particulièrement l'objet d'une attention du traitement médiatique sur les causes institutionnelles de la spoliation foncière. Avant la modification du code des droits réels intégrant la procuration immobilière dans le cercle des actes authentiques, c'est-à-dire établis par des institutions expressément prévues par la loi, le 14 septembre 2017 ;

la souplesse supposée du régime de la procuration immobilière est dénoncée par le discours médiatique comme parmi les causes favorisant les pratiques de spoliation foncière. « 99% des spoliations s'effectuaient par la voie des procurations » (El Arif, 2019). « Il va sans dire aussi que la procuration -arme fatale des spoliateurs fonciers et des faussaires- est également en ligne de mire » (Faical Faquih, 2017). Au demeurant et de façon plus large, il s'agit là de rejoindre le discours politique et celui des entrepreneurs de cause de la société civile qui reconnaissent comme caractéristique essentielle de la spoliation foncière l'utilisation des moyens frauduleux pour déposséder autrui de ses biens fonciers.

Un deuxième axe des insuffisances institutionnelles qui se distingue dans la (re)présentation médiatique de la spoliation foncière consiste à souligner les problèmes structurels de l'institution judiciaire et les contradictions de ces décisions sur les affaires de spoliation foncière. Cet axe prend le relais de l'insécurité juridique et transforme le problème de la spoliation foncière en un procès à part entier de l'institution judiciaire. Ici le traitement médiatique donne lieu à une représentation caricaturale et concise des idées développées et diffusées sur les carences de l'institution judiciaire en général (Bernoussi, et El Maslouhi, 2012). La qualité du diagnostic judiciaire sur la spoliation foncière et la lenteur de la justice dans le traitement des affaires de spoliation sont portées au-devant de la scène publique aussi bien par les journalistes que la société civile dont la parole meuble les colonnes des titres étudiés. La durée des affaires de spoliation devant les tribunaux (« Spoliation foncière : 27 audiences et toujours pas de jugement » (Faquih, 2018) ; (« Plus d'un demi-siècle de procédure ! Domingo Villa plana est le recordman des victimes : plus d'un demi-siècle de procédure et ça continue ! » (L'Économiste, 2017), ainsi que l'inconstance des jugements sur les affaires de spoliation, sont ainsi, par exemple, intégrés à différentes représentations dont le trait commun est de mettre en exergue le dysfonctionnement de l'institution judiciaire. Il est particulièrement intéressant de relever que les jugements rendus en conformité aux dispositions de l'article polémique 2 du code des droits réels cristallisent l'attention du discours médiatique qui y voit une forme d'incitation à la spoliation foncière. Dans un article illustratif, publié le 24 janvier 2017, soit près d'un mois après la lettre royale, L'Économiste fait allusion à « Une bombe jurisprudentielle pour les propriétaires » réalisé par la cour de cassation ayant opté pour « la protection d'un acquéreur de bonne foi au détriment du propriétaire

12 Il s'agit principalement des membres de l'association pour le droit et la justice au Maroc (AJDM).

spolié ! » (Économiste, édition N. 4945, 2017).

5.1.2. Les Insuffisances Organisationnelles

Tandis que les médias représentent les insuffisances institutionnelles comme étant prioritairement reliées à l'insécurité juridique et aux carences de l'institution judiciaire, les insuffisances organisationnelles ciblent davantage l'organisation et le fonctionnement des institutions assurant l'essentiel des intermédiations dans les transactions foncières. L'organisation et les procédures de l'agence nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie parcourent ici fréquemment le discours médiatique. Si dans les 22 articles (N.22) où cette institution est mentionnée, soit dans près de 19 % du corpus, l'accent est davantage mis sur les réformes visant à contrer le phénomène de la spoliation foncière, implicitement ces réformes suggèrent des insuffisances favorisant ou facilitant les pratiques de spoliation foncière. Les carences suggérées à ce niveau vont de la facilité de l'obtention de l'information sur les biens fonciers d'autrui, (consultation des titres fonciers et de certificat de propriété d'un tiers), à l'impossibilité pour les titulaires de biens fonciers, notamment des marocains résidants à l'étranger, de s'informer en temps réel sur les potentielles opérations réalisées (vente, hypothèque, saisies, modification, etc.), en passant par l'absence d'échange de données avec d'autres administrations fonctionnant sur des modèles traditionnels peu ou pas du tout dématérialisés. Dans les extraits de plusieurs articles, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de la conservation foncière du cadastre et de la cartographie, antérieurement aux réformes apportées à la suite du discours royal, sont ainsi considérés comme des leviers sur lesquels la spoliation trouve un terreau d'émancipation.

5.1.3. Une Responsabilité Politique et Collective de Traitement

Représenter la spoliation foncière comme un problème institutionnel et organisationnel, dans la même logique que le discours politique contribue à mettre davantage l'accent sur les réformes et la modernisation des structures. Il s'agit plus concrètement de situer la responsabilité du problème au niveau sociétal et de considérer les réformes politiques, législatives et procédurales liés aux transactions foncières comme les leviers sur lesquels il faudrait prioritairement agir pour prévenir, mais également contrecarrer les pratiques de spoliation foncière. Une telle (re)présentation médiatique de la spoliation légitime le besoin de réformes institutionnelles et organisationnelles, et, paradoxalement, n'accorde pas une réelle importance

à l'action des acteurs, à l'éthique individuelle à la capacité d'individus isolés ou agissant en groupe à se jouer des cadres stricts. Ainsi, outre, l'accent mis sur les suggestions et les propositions de réformes des cadres stricts (27% du corpus), des institutions assurant l'intermédiation dans les transactions foncières (19% du corpus), le besoin de modernisation principalement par la digitalisation (4% du corpus) de l'information et des procédures des transactions foncières sont mis avant par le discours médiatique. La spoliation foncière serait donc potentiellement évitable à la condition de résorption des insuffisances institutionnelles et organisationnelles. Bien qu'elle conserve un mérite, une telle perspective semble réductrice, puisqu'elle n'insiste pas sur les situations particulières de spoliation, les motivations, les comportements et les nombreuses pratiques auxquels les individus recourent pour spolier autrui de ses biens fonciers. Il est par exemple omis, comme le révèle le cadre individuel représenté par 22 articles (N.22) que les affaires de spoliation se confondent souvent à des affaires familiales liées à des détournements d'héritages, mettant largement en cause l'éthique individuelle. Par ailleurs, cette perspective élude les solutions largement portées par les victimes, centrées sur le renforcement du système de sanctions et répression des spoliateurs et du besoin d'indemnisation. Ce n'est qu'à de très rares occasions que la presse se fait l'écho de propositions mettant en cause l'éthique individuelle et le besoin de révision de la répression et de sanction des acteurs entretenant le phénomène de spoliation foncière.

5.2. La Spoliation Foncière un Problème d'Actualité, Digne d'Intérêt

L'intérêt des médias étudiés pour le phénomène de la spoliation foncière dévoile assurément qu'elle est un enjeu socialement construit. Les cadres d'action mobilisés par la presse privée contribuent, au même titre que le discours politique, à la mise en problème de la spoliation foncière. Mais cette (re)présentation particulière de la spoliation foncière ne s'arrête pas à la seule dimension cognitive des problèmes publics, elle intègre également une dimension morale (Gusfield, 1981) renforçant sa valeur sociale et sa potentielle visée d'influence sociale. En effet, le cadrage médiatique de la spoliation foncière met en œuvre des outils rhétoriques qui soulignent l'importance et le fort intérêt médiatique de ce problème public. L'attention dans une part importante du corpus est ainsi focalisée sur les conséquences de la spoliation foncière aussi bien au niveau des victimes qu'au niveau de la société, l'assimilation des efforts (déployés ou à déployer) pour la contrer à une guerre, lutte et conflit, et son classement dans le cadre de la criminalité organisée.

Cadre ¹³	Fréquence
Conséquences sur les victimes et la société	39
Guerre, lutte, conflit	25
Criminalité organisée	16

Tableau VI : Cadre rhétorique récurrent.

Les récits construits autour des conséquences de la spoliation foncière, aussi bien sur les victimes que sur la société, occupent une place importante dans notre corpus. Ce phénomène social est souvent présenté comme une « affaire d'État » (Faquihi, 2019), qui comporte des conséquences négatives « [...] sur l'image de la justice, de l'administration et l'État. Cette rhétorique dominant le discours médiatique se confond à celle du discours politique mettant l'emphase sur les conséquences du phénomène sur les structures. Cependant, les conséquences évoquées dans le discours médiatique concernent également les victimes qui vivent des « drames familiaux » et « psychologiques » (Faquihi, 2018). « Les spoliateurs ont plongé une famille entière dans le désarroi absolu ». Ses descendants, comme Gilles Ranieri, « luttent toujours pour la reconnaissance de leurs droits » » (Économiste, édition N. 5393, 2018) ; « Arrêt de travail, stress, procès et audiences à répétition, frais d'avocats, pressions physiques et psychologiques... Les victimes ont le droit d'être indemnisées » (Cité par Théa, Telquel, 2017).

Les articles utilisant un cadrage épisodique (N22), centré principalement sur les affaires spécifiques de spoliation, insistent particulièrement sur cette dernière catégorie de conséquences. La synecdoque est particulièrement mobilisée pour désigner les affaires à travers les noms des potentielles victimes ou des biens spoliés (Affaire Kimia ; affaire Brissot ; Affaire Ranieri ; Affaire Villa de rêve de crabe). Ce qui renforcerait ici, un tant soit peu, l'attention des cibles du discours médiatique de la spoliation davantage sur les victimes et leurs souffrances, et marquerait le positionnement des médias en faveur des potentielles victimes dans le traitement des affaires de spoliation foncière.

La focale mise sur les conséquences sociétales et individuelles de la spoliation foncière s'accompagne intimement d'une rhétorique insistante de la guerre,

de la lutte et du conflit. La spoliation foncière étant classée par le discours médiatique dans le cadre général de la criminalité organisée (N16), une « mafia », conduisant souvent à des collusion entre les acteurs privés et publics, il conviendrait d'agir avec fermeté, comme si la société était en état de guerre ou de conflit. Il n'est donc pas réellement surprenant de réaliser que la rhétorique de la guerre, du conflit et de la lutte est présente dans au moins 22% des articles du corpus (N25). Elle se décline principalement par l'utilisation d'expressions ou de phrases sensationnelles renvoyant à l'univers de la confrontation, du conflit et plus largement de la guerre. Voici quelques exemples de ces associations discursives.

« La lettre royale de décembre 2016 est une véritable déclaration de guerre contre les spoliateurs » (Economiste, édition N°: 4975,2017);

« La bataille contre les pratiques mafieuses est loin d'être terminée » (Économiste, édition N°:4966,2017 » ;

« Mustapha Ramid déclare la guerre à la spoliation des biens immobiliers » (Zouggari, 2017).

Il pourrait s'agir là de la volonté des médias de construire tout un imaginaire autour de la spoliation foncière et plus particulièrement autour des efforts déployés ou à déployer par les autorités publiques pour y remédier. Certes, cet imaginaire renforce l'idée de la volonté de sensibilisation sur la question de la spoliation foncière, mais, en même temps, elle s'inscrit dans une logique amplificatrice, de dramatisation du problème que représenterait, d'abord pour la société, ensuite pour les individus, cette forme de criminalité foncière. L'assimilation de la spoliation à une mafia, forme d'organisation criminelle ayant une capacité d'enracinement et de contrôle des « activités collectives » (Sciarrone, 2000,

13 Plusieurs articles, à l'instar des brèves ne comportaient pas d'éléments renvoyant aux principaux cadres identifiés.

p. 35), et aux moyens de spoliation à des pratiques mafieuses, légitime cette rhétorique de la guerre, pouvant induire des jugements (Gusflied, 1981 ; Wickberg, 2017). Au final donc, l'on constate que les cadres rhétoriques saillants du corpus, en assimilant le phénomène à l'étude à une guerre, renforcent la

responsabilité de traitement par le haut suggéré par le discours politique et largement mis en avant par les articles de presse des deux médias étudiés. Comment en être autrement lorsque la guerre a toujours été considérée comme une affaire mettant au centre du jeu les institutions étatiques.

Partant de la volonté d'apporter une contribution à la compréhension de la spoliation foncière au Maroc, ce papier analyse la (re)présentation de ce phénomène à travers le discours médiatique produit par deux titres de la presse privée (TelQuel et L'Économiste). Les résultats obtenus permettent de tirer plusieurs enseignements.

Tout d'abord, la question de la spoliation foncière est bien présente dans le discours médiatique, contrairement à la recherche scientifique où il n'a été possible de recenser qu'une étude pionnière sur la question. Ainsi, à l'inverse, d'autres problématiques foncières qui foisonnent dans l'univers académique dans le contexte marocain (cf. Bouderbala, 1977; Daoudi, 1986), l'espace médiatique semble s'imposer comme le lieu de construction et de mise en circulation des problématiques liées à la spoliation foncière. En ce sens, les médias se posent en acteurs déterminants, non seulement de la compréhension du phénomène, mais également en acteurs privilégiés de conservation des formes d'enregistrement du phénomène susceptibles d'apporter des réponses à des questions fondamentales, entre autres, sur les causes du problème, ses potentielles solutions, ses enjeux et les acteurs au cœur de ses différentes dynamiques et transformation. Ensuite, les discours médiatiques de la presse privée marocaine construisent une (re)présentation quasi consensuelle de la spoliation foncière, caractérisée par une prédominance de l'attribution de la responsabilité causale et de traitement aux structures. Ils minimisent ainsi les rôles des individus ou groupes d'individus dans les pratiques liées à la spoliation foncière. Les cadres d'action définissant le problème et suggérant des solutions aux pratiques de spoliation foncière sont particulièrement mobilisés par le discours médiatique produit au lendemain du discours royal appelant les structures et

institutions de l'État à agir avec « rigueur et fermeté contre le phénomène » (Lahrache, 2019).

Cette représentation médiatique de la spoliation foncière pourrait s'expliquer donc, pour une part non négligeable, par l'influence du discours politique, empruntant un cadrage thématique et attribuant par voie de conséquence aux structures et institutions la responsabilité de traitement du phénomène. Ce tableau général d'un discours médiatique suivant les crêtes du discours politique sans pour autant s'y confondre est conforté par un cadre rhétorique amplifiant, même implicitement, la capacité d'agir des autorités publiques face au phénomène. Dans la mobilisation de la rhétorique des conséquences sociétales et individuelles du phénomène, de son assimilation à la criminalité organisée, et le recours à un vocabulaire renvoyant à la guerre, il y a en effet une forme de reconnaissance supplémentaire que la question de la spoliation foncière concerne davantage les structures sociales et que les réformes institutionnelles et organisationnelles adéquates pourraient venir à bout du phénomène. Ce constat général, en fin de compte, est intéressant à plus d'un titre. Il remet, un tant soit peu, en débat les présupposés théoriques suggérant que, pour traiter des phénomènes recelant des enjeux politiques, les médias ont tendance à privilégier des angles épisodiques, nécessitant moins d'expertise de la part des journalistes et fournissant des histoires médiatiques (Iyengar, 1992 ; Wickberg, 2017). L'exploration en profondeur des relations d'influence entre le discours politique et médiatique ou encore de l'autonomie entre le champ politique et journalistique à travers de futures recherches pourrait permettre de comprendre les raisons derrière cette représentation de la spoliation foncière.



REFERENCES

Abbiati, M., et Hammer, R. (2016). Le traitement médiatique du crime dans la presse romande : individualisation, émotionnalisation et agressions sexuelles. Dans, *Penser les agressions sexuelles. Actualité des modèles, actualité des pratiques*. Bruno Gravier éd. Eres, 2016, pp. 277-293.

Atifi, H. (2019). Le web activisme vidéo des MRE victimes de spoliation immobilière au Maroc., Refsicom, : <http://www.refsicom.org/673> (consulté le vendredi 30 octobre 2020).

Benchenna, A., Ksikes, D., Marchetti, D. (2017). La presse au Maroc : une économie très politique. Le cas des supports papier et électronique depuis le début des années 1990. *Questions de communication*, 2017/2, n° 32. pp. 239-260.

Benslimane. M.K. (2015). Presse "indépendante" et pouvoir : le Journal (1997-2010) promoteur du trône au Maroc : une psycho-socio-anthropologie historique du journalisme politique. Thèse de doctorat Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes.

Benmansour, S. (2005). Habitat : sommes-nous sur la bonne voie?. *LavieEco*, 30 Septembre 2005 : <https://www.lavieeco.com/economie/habitat-sommes-nous-sur-la-bonne-voie-1458/>. (Consulté le 22 octobre 2020).

Bernoussi, N., et El Maslouhi, A. (2012). Les chantiers de la « bonne justice ». Contraintes et renouveau de la politique judiciaire au Maroc [*]. *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 91, no. 3. pp. 479-510.

Berriane, Y., et Rignall, K. (2017). La fabrique de la coutume au Maroc : le droit des femmes aux terres collectives. *Cahiers du Genre*, vol. 62, no. 1. pp. 97-111.

Bouderbala, N. (1999). Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. Dans, *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Montpellier : CIHEAM, 1999. pp. 47-66.

_____. (1977). La formation du système foncier au Maroc. Dans *La question agraire au Maroc - 2 BESM* n°133-134.

Bourdieu, P. (1994). L'emprise du journalisme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.101- 102. pp. 3-9.

Boutmgharine, N. (2014). Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française. Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université Paris Diderot-Paris 7.

Braun, V., et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, Vol.3, n°2. pp. 77-101.

Breit, E. (2011). Discursive Contests of Corruption: The Case of the Norwegian Alcohol Monopoly. *Culture and Organization*, Vol. 17, n°1. pp. 47-64.

_____. (2010). On the (Re) Construction of Corruption in the Media:A Critical Discursive Approach.*Journal of Business Ethics*, Vol. 92, n°4. pp. 619-635.

Charaudeau, P., Lochard, G., et Soulages, J.C. (1996). La construction thématique du conflit en Ex-Yougoslavie par les journaux télévisés français (1990-1994). *Mots*, 47. pp. 89-108.

Daghmi, F., Pulvar, O., et Toumi, F. (2012). Médias et publics au Maroc., *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Vol. 13/1, no. 1, 2012. pp. 86-98.

Daoudi, A. (1986). Mode de fonctionnement du statut guich. Le cas des Cherarda, Mémoire de 3e cycle de l'Institut National Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

■ ■ REFERENCES

El Arif, H. (2019). La conservation verrouille la consultation des titres fonciers. *L'Économiste*, 17 septembre 2019 : <https://www.leconomiste.com/article/1050290-la-conservation-verrouille-la-consultation-des-titres-fonciers?page=1>. (Consulté le 31 octobre 2020).

Entman, R. (2004). *Projections of Power. Framing News, Public Opinion and u.s. Foreign policy*. Chicago & Londres: The University of Chicago Press.

_____. (1997). Manufacturing discord: Media in the affirmative action debate. *The International Journal of Press/Politics*, Vol.2, n°4. pp.32–51.

_____. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, Vol 43, n°4. pp. 51–58.

Esquenazi, J.P. (2002), *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Fagnon, F. (2018). Anti-spoliation : Méfiez-vous de la SCI ! *L'Économiste*, 12 octobre 2018 : <https://www.leconomiste.com/article/1034944-anti-spoliation-mefiez-vous-de-la-sci>. (Consulté le 31 octobre 2020).

Faquihi, F. (2019). Spoliation foncière : Des juridictions marocaines à la diplomatie française ! *L'Économiste*, 30 avril 2019 : <https://www.leconomiste.com/article/1044493-spoliation-fonciere-des-juridictions-marocaines-la-diplomatie-francaise>. (Consulté le 30 octobre 2020).

_____. (2017). Spoliation foncière : Un avertissement royal pour réveiller la justice. *L'Économiste*, 18 janvier 2017 : <https://prod.leconomiste.com/article/1007375-spoliation-fonciere-un-avertissement-royal-pour-reveiller-la-justice>. (Consulté le 30 octobre 2020).

_____. (2018). Spoliation foncière : 27 audiences et toujours pas de jugement. *L'Économiste*, 22 janvier 2018 : <https://www.leconomiste.com/article/1023056-spoliation-fonciere-27-audiences-et-toujours-pas-de-jugement>.

Faquihi, F., et Bouayad, S. (2013). L'étrange histoire de la villa « Rêve de crabe ». *L'Économiste*, 30 décembre 2013 : <https://www.leconomiste.com/article/914653-l-trange-histoire-de-la-villa-r-ve-de-crabe>. (Consulté le 3 Octobre 2020).

Gamson, W. (1988). A Constructionist Approach to Mass Media and Public Opinion. *Symbolic Interaction*, Vol.11, no. 2. pp.161–74.

Gamson, W., et Modigliani, A. (1989). Media discourse and public opinion on nuclear power: a constructionist approach. *The American Journal of Sociology*, Vol. 95, no. 1. pp. 1–37.

Gamson, W., D. Croteau, W. Hoynes, T. Sasson (1992). Media Images and the Social Construction of Reality. *Annual Review of Sociology*, vol. 18. pp. 373-393.

Goffman, E. (1956). *The Presentation of Self in Everyday Life*. Edinburgh: Edinburgh University Social Sciences Research Centre.

Greenslade, R. (2011). How newspapers, despite decline, still influence the political process. *The Guardian*, 21 Juin 2011: <http://www.theguardian.com/media/greenslade/2011/jun/21/national-newspapers-newspapers>. (Consulté le 28 October 2020).

Gusfield, J. (1981). *The Culture of Public Problems. Drinking, Driving and the Symbolic Order*. Chicago : The University of Chicago Press.

- Harrami, N. (1996). À propos de l'ouvrage de : Baida Jamaâ, La presse marocaine d'expression française des origines à 1956. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Vol.1. pp.300-302.
- Hellgren, B., J. Löwstedt, L. Puttonen, J. Tienari, E. Vaara, A. Werr (2002). How issues become (re)constructed in the media: discursive practices in the Astrazeneca merger. British Journal of Management, Vol. 13, n° 2. pp. 123-140.
- Iyengar, S. (1996). Framing responsibility for political issues. The annals of the American academy of political and social science, vol.546, n°1. pp.59-70.
- _____. (1990). Framing responsibility for political issues: The case of poverty. Political Behavior. Vol.12, n°1. pp.19-40.
- Lahrache, A. (2019). Un nouveau tour de vis législatif pour mieux lutter contre la spoliation foncière. Le Matin, 29 Mai 2019. <https://lematin.ma/journal/2019/nouveau-tour-vis-legislatif-mieux-lutter-contre-spoliation-fonciere/316884.html>. (Consulté le 25 octobre 2020).
- Le Marec, J., et Babou, I. (2006). Cadres médiatiques et logiques commémoratives du discours à propos de sciences. Communication, Vol. 24 n°2 [en ligne] <http://journals.openedition.org/communication/3382>. (Consulté le 22 octobre 2020).
- Linström, M., et Marais, W. (2012). Qualitative news frame analysis : a methodology. Communitas, Vol 17. pp.21-37.
- Lind, R.A., et Salo, C. (2002). The framing of feminists and feminism in news and public affairs programs in U.S. electronic media. Journal of Communication, Vol.52, n°1. pp. 211–228.
- Mahdi, M. (2014). Devenir du foncier agricole au Maroc. Un cas d'accaparement des terres. New Medit, n° 4 : http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/993_02mahdi.pdf (consulté le 26 octobre 2020).
- McNair, B. (2000). Journalism and Democracy: An evaluation of the political public sphere. London : Routledge.
- Moirand, S. (2007). Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre. Paris : Presses Universitaires de France.
- Perret, T. (2007). Le Maroc tel qu'en lui-même : Ahmed Benchemsi face au « Makhzen ». Africultures, vol. 71, n° 2, 2007. pp. 88-89.
- Risberg, A., Tienari, J., et Eero Vaara, E. (2003). Making sense of a transnational merger : media texts and the (re) construction of power relations. Culture & Organization, Vol. 9, n° 2. pp. 121- 137.
- Ross, S.D., et Bantimaroudis, P. (2006). Frame shifts and catastrophic events: The attacks of September 11, 2001, and New York Times's portrayals of Arafat and Sharon. Mass Communication & Society, Vol. 9, n°1. pp. 85–101.
- Rueda, A. (2010). Des médias aux médiations : quelles médiations, quels objets, quels enjeux ? Les Enjeux de l'information et de la communication, Vol. dossier 2010, no. 2, 2010, pp. 88-103.
- Salah, N. (2019). Brigandages légaux. L'Économiste, 13 février 2019 : <https://www.leconomiste.com/brigandages-legaux?p=&page=3>. (Consulté le 31 octobre 2020).
- _____. (2017) Edito : Vol légalisé. L'Économiste, 10 mai 2017 : <https://www.leconomiste.com/vol-legalise>. (Consulté le 31 octobre 2020).

■ ■ REFERENCES

Schön, D., et Rein, M. (1994). *Frame reflection: toward the resolution of intractable policy controversies*. New York : Basic Books.

Sciarrone R. (2000). Réseaux mafieux et capital social. *Politix*, vol. 13, n°49. pp. 35-56.

Semetko, H., et Valkenburg, P. (2000). Framing European Politics: A Content Analysis of Press and Television News. *Journal of Communication*. Vol.50, n°2 pp.93- 109.

Théa, O. (2017). La spoliation des biens immobiliers dans le viseur du ministère de la Justice. *TelQuel*, 15 février, 2017 : https://telquel.ma/2017/02/15/spoliation-biens-immobiliers-viseur-du-ministere-justice_1535614. (Consulté le «31 octobre 2020).

Tienari, J., Vaara, E., et Björkman, I. (2003). Global capitalism meets national spirit discourses in media texts on a cross-border acquisition. *Journal of Management Inquiry*, Vol. 12, n. 4. pp. 377-393.

Tilly, C. (1986). *La France conteste de 1660 à nos jours*. Paris : Fayard.

Van Dijk, T. (1988). *News as Discourse*. Hillsdale: Lawrence Erlbaum.

Wickberg, S. (2017). Représenter la corruption : définition d'un problème public à travers la production médiatique française. Dans, *L'analyse textuelle des idées, du discours et des pratiques politiques*. Pierre-Marc Daigneault et François Pétry (dir). Laval : presses de l'université Laval.

Zougari, N. I (2017). Mustapha Ramid déclare la guerre à la spoliation des biens immobiliers. *TelQuel*, 17 Janvier 2017 : https://telquel.ma/2017/01/17/mustapha-ramid-declare-guerre-spoliation-biens-immobiliers_1531766. (Consulté le 2 novembre 2020).